



N'oubliez pas de
demander votre prime
d'encouragement !
Voir pages 15 et 16



SCHOUL
GARNICH



Schoulbuet 

Schoulbuet

2024 / 2025



N'oubliez pas de demander votre prime d'encouragement !
Voir pages 15 et 16



PRÉFACE

Vanessa DONDELINGER

Présidente du comité d'école



SOMMAIRE

2	Éditorial	14	Cours additionnels / Intervenants
3	Préface	15	Prime d'encouragement
4	Comité d'école	17	Activités bibliothèque 2023-2024
4	Représentants des parents	18	Offre scolaire lycée Mamer
5	Commission scolaire	18	Arrivée à l'école
5	Organigramme	19	Code vestimentaire
6	Rentrée scolaire	19	Transports scolaires
6	Vacances scolaires	20	Horaires du bus scolaire
7	Horaires de cours	22	Informations scolarité
7	Bibliothèque	24	Maison Relais
8	La charte scolaire	26	Réckbléck 2023-2024
11	La santé à l'école		
12	Précoce & Cycle 1		
13	Cycles 2, 3 & 4		

ÉDITORIAL

Serge BACKENDORF

Président de la commission scolaire



Cette brochure annuelle est distribuée gratuitement à tous les ménages de la commune de Garnich • Tirage : 900 exemplaires • Éditeur : Administration communale de Garnich • Conception : JH Communication • ©Photos: J-M. Richard, T. Franck, Administration communale de Garnich, Freepik.com, Pexels.com • Protection des données personnelles : l'administration communale de Garnich met tout en œuvre pour respecter le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La fonction de délégué à la protection des données de la commune de Garnich (Data Protection Officer) a été déléguée à un prestataire externe. Pour toute remarque ou réclamation dans ce contexte l'adresse directe dpo@garnich.lu est à votre disposition.

Chers élèves et chers parents,

J'ai le plaisir de vous adresser les premiers mots de la rentrée scolaire 2024/2025. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la nouvelle édition de notre Schoulbuet.

Cette préface me permet tout d'abord de remercier notre comité d'école, les membres de la direction de région, nos représentants des parents d'élèves, la maison relais, la commune et les enseignants pour tout le travail effectué au cours de l'année. Il est indispensable que tous les intervenants d'une communauté scolaire travaillent étroitement ensemble afin de garantir le bon fonctionnement de l'école.

Au cours de la dernière année scolaire, un nouveau plan de développement scolaire (PDS) a été mis en place. Celui-ci définit les grandes lignes et les objectifs des trois prochaines années scolaires. Notre école souhaite établir, en collaboration avec tous les acteurs, une nouvelle charte scolaire reprenant nos valeurs et nos directives. En outre, le domaine des médias va être étendu et développé. Le bien-être des enfants, mais aussi des enseignants, doit être une priorité. C'est pourquoi nous allons introduire un conseil de classe dans chaque classe et proposer, entre autres, du yoga pour les enfants et des médiations en cas de conflits. De plus, un nouveau concept pour la cour de récréation sera mis

en place avec une zone de relaxation, une zone pour les jeux de ballon et une zone de déplacement sans ballon.

Nous souhaitons maintenir le goût d'étudier chez les enfants, les motiver et les guider à travers leurs apprentissages et approfondir leurs connaissances en élaborant des situations d'apprentissages adaptées à leurs besoins afin qu'ils deviennent des adultes responsables et instruits. Ainsi, chaque enfant est encadré par une équipe pédagogique qui a comme mission de superviser son parcours scolaire et de l'amener le plus loin possible tout en respectant son rythme d'apprentissage et son individualité.

Les classes des cycles 2 à 4 vont peu à peu réorganiser leurs classes et commencer à travailler un peu différemment selon le « Churer Modell », en amenant les enfants de plus en plus vers l'autonomie. Le plan d'études reste le fil conducteur des contenus.

En cours d'année scolaire, de nombreuses sorties pédagogiques ont été organisées dans les quatre cycles de l'école fondamentale. Ainsi, les élèves ont par exemple fait des excursions à la forêt, à la Philharmonie, à la Rockhal et au MNHA. La classe de mer au cycle 4.2. a sûrement présenté un moment fort de l'année. Les deux classes ont passé un merveilleux séjour à La Panne avec un grand nombre d'activités.

Nous sommes également contents que notre cour de récréation a pu être embellie par les deux classes du cycle 4.2 à l'aide d'un atelier de graffiti sous la régie de Monsieur Raphael Gindt. Le projet que nous organisons depuis quelques années connaît toujours un grand succès auprès des enfants.

Notre bibliothèque reste une grande ressource au niveau de la lecture ce que montrent les nombreuses visites des enfants et les innombrables emprunts de livres. L'année passée, différentes activités ont été proposées par les responsables de la bibliothèque. Ainsi, nous avons invité Madame Tina Kemnitz pour les classes des cycles 2 à 4, Madame Mireille Weiten pour les cycles 1 à 3 et Monsieur Nico Eich pour les classes du cycle 4. Ces lectures enthousiasment toujours les enfants et leur montrent à quel point on peut s'amuser en lisant.

Le Schoulbuet contient toutes les informations importantes sur le fonctionnement et l'organisation de notre école. Cette année, un code vestimentaire est introduit dans notre école. Après la rentrée, les titulaires vous communiqueront les dates des réunions d'informations de leur classe.

Au nom de tout le personnel de l'Ecole fondamentale de Garnich, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2024/2025 pleine de motivation, d'énergie et de désir de savoir.

Chers enfants, chers parents, chères équipes de l'école et de la Maison Relais,

Si vous lisez ceci, la nouvelle rentrée scolaire est à nos portes et les jours de repos prennent fin. Permettez-moi d'aborder de présenter brièvement deux projets pilotes lancés au cours de l'année scolaire précédente.

Le premier projet a consisté à introduire le modèle de Coire (Churer Modell) dans une classe du cycle 4.2. Ce modèle offre la possibilité de différenciation interne dans l'enseignement, nécessitant un renforcement de la confiance dans les capacités d'apprentissage des élèves. Le modèle de Coire repose sur quatre éléments :

1. La salle de classe est considérée comme un troisième pédagogue, impliquant une réorganisation de l'espace.
2. Une brève phase d'introduction en cercle au début de chaque leçon, ainsi qu'un retour en cercle à la fin des cours.
3. L'apprentissage se fait au moyen de tâches d'apprentissage.
4. Les élèves ont le choix « libre » de l'offre d'apprentissage, de l'espace de travail et du/de la partenaire d'apprentissage.

Bien qu'il n'existe pas d'études scientifiques sur l'effet du modèle de Coire, les enseignants qui l'ont adopté partagent les mêmes impressions. L'aspect le plus souvent mentionné est la motivation intrinsèque des élèves.

Le deuxième projet était l'excursion de fin d'année du cycle 4.2. Pour la première fois, les élèves sont partis en séjour à l'étranger, en pension complète à l'Hôtel du Park à La Panne, sur la côte belge. Étant donné les difficultés croissantes pour réserver l'auberge de jeunesse à Lultzhausen, au lac d'Esch-sur-Sûre, la commune, en collaboration avec les enseignants, a décidé d'opter pour la côte belge, avec un encadrement pédagogique des activités choisies. Pour la plupart des enfants, ce séjour a certainement été une belle aventure, marquant leurs premiers hébergements consécutifs sans leurs parents.

Quant à notre Maison Relais, celle-ci a inauguré le 6 mars 2024 un nouveau local pédagogique adapté aux intérêts des enfants du cycle 4. Cette salle, équipée d'une scène et de quelques instruments de musique, en combinaison avec la garde-robe à côté, a

pour mission de stimuler la créativité de nos adolescents.

Un autre projet pilote qui sera lancé au cycle C1 pour la rentrée scolaire 2024-2025 consiste à fusionner une classe précoce avec une classe du cycle C1.1, afin de mieux répondre à la demande croissante.

La commune de Garnich, en collaboration avec les équipes de l'école et de la Maison Relais, ne cesse pas de se réformer et de se réinventer pour ce que nous avons de plus précieux au monde, que ce soit pour les plus jeunes ou pour les plus âgés d'entre eux.

La nouvelle année scolaire débutera le lundi 16 septembre 2024. Comme chaque année, certains sont déjà impatients de revoir leurs copains et de leur raconter ce qu'ils ont entrepris et vécu pendant les vacances d'été, tandis que d'autres ont du mal à entamer le monde scolaire et voient la rentrée scolaire, tout comme certains de nos nouveaux écoliers, avec scepticisme.

À tous, je souhaite une année scolaire 2024-2025 pleine de bonnes choses !

LE COMITÉ D'ÉCOLE

DONDELINGER Vanessa
présidente du comité d'école
Präsidentin des Schulkomitees

FREYLINGER Chris
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

MARXEN Michèle
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees



schoul.comite@garnich.lu

Le comité d'école - De gauche à droite:
Michèle MARXEN, Chris FREYLINGER,
Vanessa DONDELINGER



REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Elterevertrieder

Vun der Grondschoul Garnech



ev@garnich.lu



<http://elterevertriedung.garnich.lu>

Les représentants des parents d'élèves sont heureux de vous communiquer leur adresse e-mail: **ev@garnich.lu**

Si vous voulez avoir des renseignements ou un conseil concernant vos enfants scolarisés, nous vous proposons de nous contacter par courriel ou consulter notre page internet, <http://elterevertriedung.garnich.lu> pour les informations plus générales. Vous pouvez également nous joindre sur facebook "Elterevertriedung Gamech" ou nous laisser un message au secrétariat de la commune et nous vous recontacterons dès que possible par téléphone.

D'Elterevertrieder si frou lech hiren E-mail,
ev@garnich.lu, matzedeelen.

Wann Dir eng Informatioun oder e Rot betreffend äre Schoulkanner braucht, kënt Dir ons per Mail är Froe schécken. Dir fannt ons och op Facebook "Elterevertriedung Gamech" oder Dir këntt ons iwwert d'Sekretariat vun der Gemeng ee Message hannerloossen. Da melle mir ons bei lech. Allgemeng Informatiounen fannt Dä d'ganzt Joer op onser Internetsäit, <http://elterevertriedung.garnich.lu>.

Membres / Mitglieder

BIX Sandy
BURELBACH Marc
HILBERT Christine

KOEHLER Luc
KOHNNEN Jeff



LA COMMISSION SCOLAIRE

BACKENDORF Serge
président
Präsident

BIX Sandy
représentante des parents
Elternvertreterin

BURELBACH Marc
représentant des parents
Elternvertreter

DONDELINGER Vanessa
présidente du comité d'école
Präsidentin des Schulkomitees

FREYLINGER Chris
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

KOEHLER Luc
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

MINY Nathalie
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

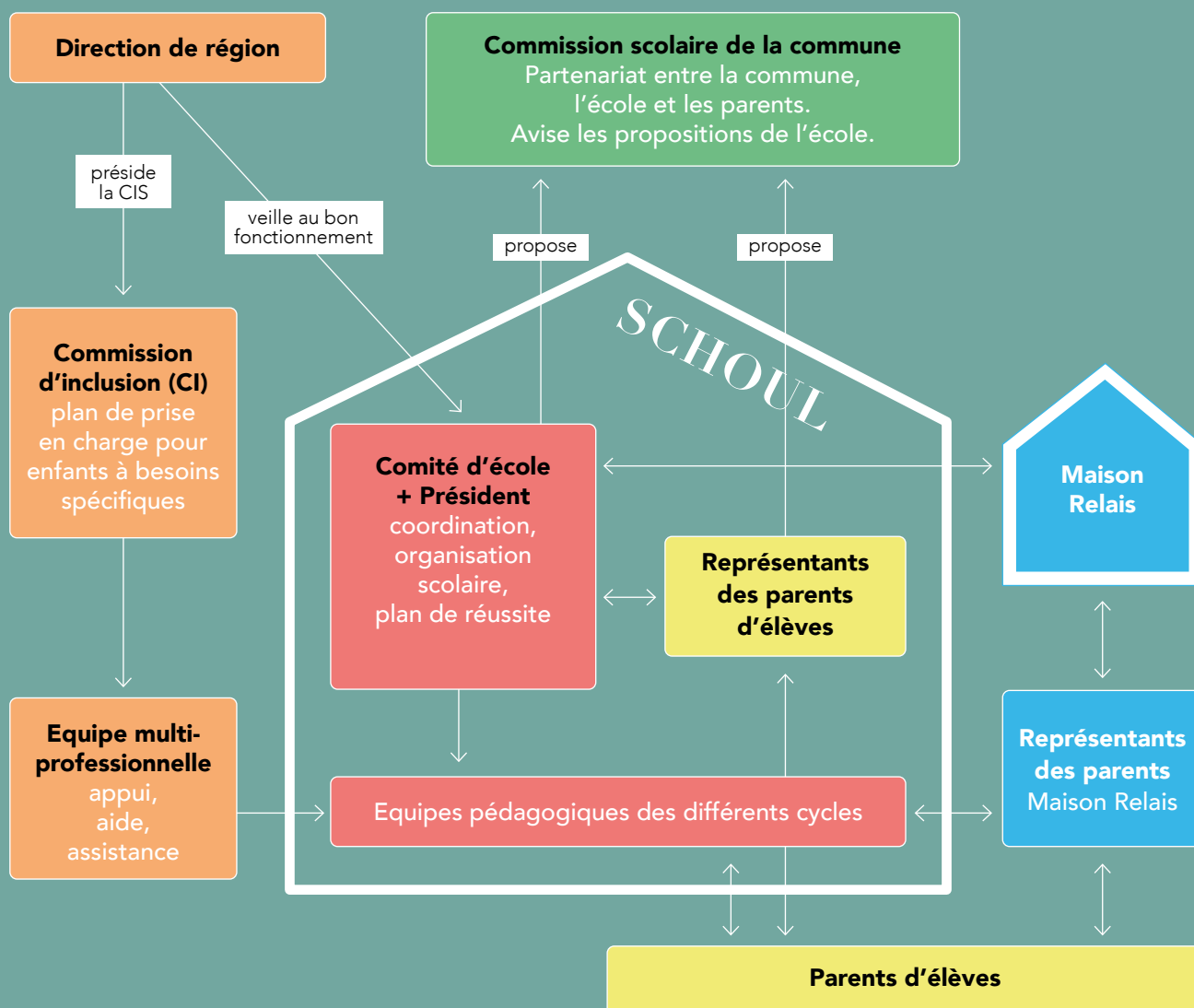
TURMES Ben
membre du comité d'école
Mitglied des Schulkomitees

DI DOMENICO Sven
secrétaire
Sekretär



sven.didomenico@garnich.lu

ORGANIGRAMME



Rentrée des classes

> Lundi **16 septembre** 2024

Fin des cours

> Mardi **15 juillet** 2025

back
to
School



L'année scolaire débutera le lundi 16 septembre 2024 à 7:50 heures (cycles 2-4), respectivement 8:00 heures (cycle 1 et précoce).

Les enfants des cycles 1.1 et 2.1 seront accompagnés de préférence d'une personne adulte.

Schulbeginn in Garnich und Dahlem ist dieses Jahr am Montag, den 16. September 2024 um 7:50 Uhr (Zyklen 2-4), bzw. 8:00 Uhr (Zyklus und Précoce).

Die Kinder, die zum ersten Mal den Kindergarten oder die Grundschule besuchen, müssen von einer erwachsenen Person begleitet sein.

VACANCES SCOLAIRES

	DÉBUT - ANFANG	FIN - ENDE
CONGÉ DE LA TOUSSAINT	Samedi - Samstag 26/10/2024	Dimanche - Sonntag 03/11/2024
SAINT NICOLAS	Vendredi - Freitag 06/12/2024	
VACANCES DE NOËL	Samedi - Samstag 21/12/2024	Dimanche - Sonntag 05/01/2025
CONGÉ DE CARNAVAL	Samedi - Samstag 15/02/2025	Dimanche - Sonntag 23/02/2025
VACANCES DE PÂQUES	Samedi - Samstag 05/04/2025	Dimanche - Sonntag 21/04/2025
FÊTE DU TRAVAIL - jour férié légal	Jeudi - Donnerstag 01/05/2025	
FÊTE DE L'EUROPE - jour férié légal	Vendredi - Freitag 09/05/2025	
FÊTE DE L'ASCENSION - jour férié légal	Jeudi - Donnerstag 29/05/2025	
CONGÉ DE LA PENTECÔTE	Samedi - Samstag 24/05/2025	Dimanche - Sonntag 01/06/2025
LUNDI DE PENTECÔTE - jour férié légal	Lundi - Montag 09/06/2025	
FÊTE NATIONALE - jour férié légal	Lundi - Montag 23/06/2025	
VACANCES D'ÉTÉ	Mercredi - Mittwoch 16/07/2025	Dimanche - Sonntag 14/09/2025

HORAIRES DES COURS



Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée sont fermées pendant les heures de classe. En cas de besoin, merci de contacter le titulaire de la classe.

Aus Sicherheitsgründen sind die Eingangstüren während der Unterrichtsstunden zugesperrt. In dringenden Fällen, können Sie die Lehrperson der jeweiligen Klasse anrufen.

PRÉCOCE - GARNICH

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45	8:00 - 11:45
13:45 - 15:45		13:45 - 15:45		13:45 - 15:45

Matin : plage d'arrivée flexible jusqu'à 8:55

Morgens : flexible Ankunftszeit bis 8:55

Récréations : de ca 11:15 resp. 15:30 jusqu'à la fin

Pausen : von ca. 11:15 bzw. 15:30 bis zum Schluss

ÉCOLE PRÉSCOLAIRE & CLASSE MIXTE - DAHLEM

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50	8:00 - 11:50
14:00 - 15:50		14:00 - 15:50		14:00 - 15:50

ÉCOLE FONDAMENTALE CYCLE 2, 3, 4 - GARNICH

LUNDI - MONTAG	MARDI - DIENSTAG	MERCREDI - MITTWOCH	JEUDI - DONNERSTAG	VENDREDI - FREITAG
7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45	7:50 - 8:45
8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35	8:45 - 9:35
9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*	9:35 - 9:55*
10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05	10:10 - 11:05
11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00	11:05 - 12:00
14:00 - 14:55		14:00 - 14:55		14:00 - 14:55
14:55 - 15:50		14:55 - 15:50		14:55 - 15:50

*5x20 min = 100 min = 1h40 de cours assurées par le titulaire de la classe



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque scolaire dans l'école fondamentale à Garnich est ouverte tous les mercredis de 13h30 à 14h00 et tous les jeudis de 09h55 à 10h10 (sauf vacances scolaires).

Die Schulbibliothek der Grundschule in Garnich ist jeden Mittwoch von 13:30 bis 14:00 und jeden Donnerstag von 09:55 bis 10:10 geöffnet (außer in den Schulferien).



MERCREDI	13:30 - 14:00
JEUDI	09:55 - 10:10
MITTWOCH	13:30 - 14:00
DONNERSTAG	09:55 - 10:10

CHARTE SCOLAIRE

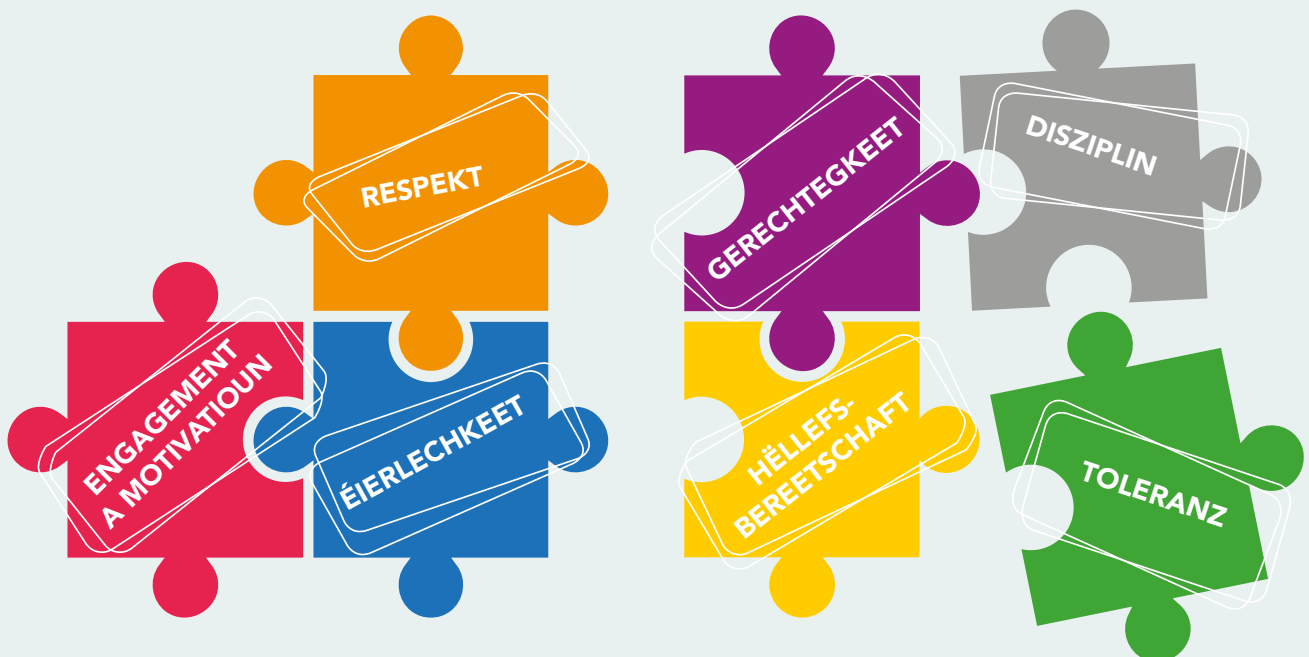


Schoulcharta

CHARTE SCOLAIRE

Mir,

Schoulkanner, Elteren, Léierpersonal an d'Personal aus der Maison Relais, wëllen eis un d'Artikele vun dëser Charta halen, fir zu engem **positive Klima** an der Schoul bäizedroen, dat vu géigesäitegem **Respekt**, **Toleranz** a **Solidaritéit** bestëmmt ass.





Engagement a Motivatioun

Engagement et motivation



Respekt

Respect



Hëllefsbereitschaft

Serviabilité



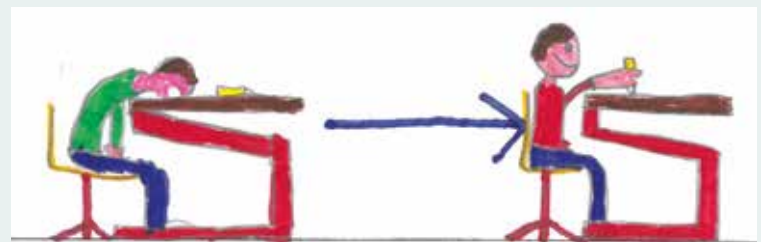
Gerechtegkeet

Justice



Disziplin

Discipline



Éierlechkeet

Honnêteté



Toleranz

Tolérance





GESPRÉICHSKULTUR CULTURE DU DIALOGUE

Mir sinn op fir konstruktiv Kommunikatioun a siche matenee Léisungen.

Zu de Grondlage vun eiser Kommunikatioun gehéieren:

- Respekt
- Vertraulechkeet
- Nolauschteren
- Géigesäitegt Verständnis

Fir dass d'Kommunikatioun téschent den Erwuessene geléngt, gëlle folgend Spillregelen:

- Respekt: Mir si gläichberechtigt Gespréichspartner a jidderee respektéiert deem anere seng Kompetenzen. Léierpersonal an Eltere ginn an hirer jeeweileger Aarbecht a Roll eeschtgeholl a wertgeschätzt.
- Direkt Kommunikatioun: Mir bidden Zäit a Raum a kläre Konflikter direkt mat deene Betreffenen.
- Vertraulechkeet: Eise Motto ass "mateneen, net iwwerteneen schwätzen", dofir kläre mir eis Uleies a perséinleche Gespréicher a behandelen dës vertraulech.

Nous sommes ouverts à toute communication constructive et nous cherchons ensemble des solutions.

La base d'une communication constructive se fait sous des conditions fondamentales :

- Le respect
- La confidentialité
- L'écoute
- La compréhension mutuelle

Des règles primordiales valent pour réussir cette communication entre adultes :

- Le respect : nous sommes des partenaires égaux et chacun respecte les compétences de chacun. Les enseignants et les parents sont pris au sérieux et mis en valeur dans leur travail et leurs rôles éducatifs respectifs.
- La communication directe : nous offrons du temps et de l'espace et nous clarifions les conflits avec les personnes concernées.
- La confidentialité : notre devise est de parler ensemble ! C'est la raison pour laquelle nous clarifions nos besoins, demandes et désirs lors d'entretiens individuels et nous les traitons en toute confidentialité.



EMGANG ELTEREN / LÉIERPERSONAL RAPPORT PARENTS/CORPS ENSEIGNANT

LÉIERPERSONAL ENSEIGNANT

ELTEREN PARENTS

Mir wëllen lech
besser verstoen.

Nous voulons mieux
vous comprendre

Kritik bréngt
eis weider.

La critique est faite
pour avancer

Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren
eis fir den Alldag vun de Kanner.

Nous nous prenons plus de temps et nous nous
intéressons davantage à la vie quotidienne des
enfants.

Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se.
Mir ginn eis Méi eis Dageslaun net mat an de
Klassesall ze huelen.

Nous sommes ouverts à la critique et nous
l'acceptons. Nous nous efforçons à laisser notre
humeur du jour en dehors de la salle de classe.

Mir huelen eis méi Zäit an interesséieren eis fir
de schouleschen Alldag vun de Kanner.

Nous nous prenons plus de temps et nous nous
intéressons davantage au quotidien scolaire
des enfants.

Mir sinn op fir Kritik an akzeptéieren se.
Mir wäerte künfteg net iwwert d'Schoul an
d'Léierpersonal hierfalen, mee mir siche klärend
Gespréicher.

Nous sommes ouverts à la critique et nous
l'acceptons. Nous ne serons pas injurieux
envers l'école et le corps enseignant, mais nous
rechercherons un dialogue clarifiant.

LA SANTÉ À L'ÉCOLE

SANTÉ SCOLAIRE

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:



Prise du poids et de la taille



Analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)



Examen sommaire de l'acuité visuelle



Bilan auditif



Surveillance de la carte de vaccination



Bilan de santé réalisé par le médecin scolaire



En cas de besoin: bilan social

VOLET SOCIAL

L'assistante sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

- L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:
- le personnel de l'enseignement scolaire
- la direction de région dans l'enseignement fondamental
- la maison relais
- l'administration communale
- la commission d'inclusion (CI)
- d'autres services spécialisés

www.ligue.lu

21-23 rue Henri VII
L-1725 LUXEMBOURG
Tél.: 22 00 99 - 1 | Fax.: 47 50 97
E-mail: ligue@ligue.lu



VOLET MÉDICAL

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le «Carnet médical scolaire» de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:



Examen bucco-dentaire annuel



Dépistage des troubles visuels par le Service d'Orthoptie et de Pléoptie au Cycle 1



Dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie au Cycle 1



Consultation diététique en cas de besoin



Consultation pour enfant asthmatique (École de l'Asthme) en cas de besoin

PROMOTION ET ÉDUCATION SANTÉ

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.



ÉCOLE PRÉCOCE & CLASSE MIXTE



PRÉCOCE GARNICH

6 rue Saint Hubert | L-8356 Garnich | Tél.: 38 00 19 - 301

CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉCOCE GARNICH

Pour l'année scolaire 2024/2025, 15 enfants sont inscrits.



Joëlle HOFFMANN
institutrice
titulaire



Tina FALBO
éducatrice



Michèle MARXEN
enseignante
surnuméraire



CLASSE MIXTE DAHLEM (Précoce & préscolaire)

3 rue de l'École | L-8352 Dahlem | Tél.: 38 00 19 - 306

CYCLE 1: CLASSE MIXTE DAHLEM

Pour l'année scolaire 2024/2025, 17 enfants sont inscrits.



Barbara BRUNO
institutrice
titulaire



Dina ADROVIC
éducatrice

ÉCOLE PRÉSCOLAIRE



PRÉSCOLAIRE DAHLEM

3 rue de l'École | L-8352 Dahlem

CYCLE 1: ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2024/2025, 47 enfants sont inscrits.



Karin SIMON
institutrice
titulaire

CYCLE 1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 305
Cycle 1: 16 enfants



Koryse WANLIN
institutrice
titulaire

CYCLE 1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 307
Cycle 1: 16 enfants



Corinne LEBLOND
institutrice
titulaire

CYCLE 1 | Classe 3
Tél.: 38 00 19 - 308
Cycle 1: 15 enfants



Corinne SITZ
enseignante
surnuméraire

ÉCOLE FONDAMENTALE



FONDAMENTALE GARNICH

46 rue de l'École | L-8353 Garnich | schoul@garnich.lu

CYCLES 2, 3, 4: ÉDUCATION FONDAMENTALE

Pour l'année scolaire 2024/2025, 157 enfants sont inscrits.



Fabienne WEIS
institutrice titulaire

CYCLE 2.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 311
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 12 enfants



Cindy BRUCK
institutrice titulaire

CYCLE 2.1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 314
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 13 enfants



Chris FREYLINGER
instituteur titulaire

CYCLE 2.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 312
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 14 enfants



Danielle SCHWEITZER
institutrice titulaire
1/2 tâche

CYCLE 2.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 312
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 14 enfants



Florence DELVIGNE
institutrice titulaire

CYCLE 2.2 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 326
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 14 enfants



Alicia HANSEN
institutrice titulaire

CYCLE 3.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 310
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 17 enfants



Sandra RIND
institutrice titulaire

CYCLE 3.1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 315
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 17 enfants



Martine BLESER
institutrice titulaire

CYCLE 3.2
Tél.: 38 00 19 - 316
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 12 enfants



Caroline MAAS
institutrice titulaire

CYCLE 4.1 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 317
Bâtiment "Al Gemeng"
Inscrits: 18 enfants



Véronique VERMAST
institutrice titulaire

CYCLE 4.1 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 318
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 18 enfants



Anne-Marie THIBAUT
institutrice titulaire
1/2 tâche

CYCLE 4.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 319
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 11 enfants



Vanessa DONDELINGER
institutrice titulaire
1/2 tâche

CYCLE 4.2 | Classe 1
Tél.: 38 00 19 - 319
Bâtiment "Mëttelst Gebai"
Inscrits: 11 enfants



Laurent CAMES
instituteur titulaire

CYCLE 4.2 | Classe 2
Tél.: 38 00 19 - 324
Bâtiment "Elsy Jacobs"
Inscrits: 11 enfants

COURS ADDITIONNELS



**Tania
BARNIG**



**Kelly
HORSMANS**



**Anne-Marie
THIBAUT**

T. 38 00 19 - 319
Bâtiment
"Mëttest Gebai"



**Noémie
KIEFFER**

T. 38 00 19 - 322
Bâtiment
"Al Gemeng"



**Bianca
HEIDERSCHIED**

T. 38 00 19 - 322
Bâtiment
"Al Gemeng"



**Carlo
PACE**

T. 38 00 19 - 321
Bâtiment
"Al Gemeng"

*Instituteur
spécialisé dans
la scolarisation
des élèves
à besoins
particuliers ou
spécifiques
(I-EBS)*

INTERVENANTS



DIRECTION DE RÉGION

Le pays est divisé en quinze régions dont chacune est pourvue d'une équipe de direction qui est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre.

Les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Direction de région de l'école fondamentale

4-6, Op de Géieren
L-4970 Sprinkange
Tél: 24 75 51 40
secretariat.petange@men.lu

Directeur: Laurent WEIRIG
Directeur-adjoint: Christian PIERRARD
Directrice-adjointe: Nadine POIGNARD
Directrice-adjointe: Diane TRIERWEILER



MÉDECINE SCOLAIRE

Infirmière en pédiatrie

Lucie ZANIER, lucie.zanier@ligue.lu

Assistante sociale

Jennifer BINTENER, jennifer.bintener@ligue.lu

Centre Médico-Social

23 Grand-Rue, L-4575 Differdange, Tél: 58 56 58 - 1



MÉDECINS

Généraliste

Dr. Véronique HORNICK

Généraliste

Dr. Paule ERNZEN

Dentiste

Dr. Marlène STEICHEN



TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE INTERACTIF

Si vous souhaitez utiliser ces fonctionnalités, merci de télécharger le formulaire et de l'ouvrir avec le programme Adobe Acrobat Reader. Si vous avez des questions, merci de vous adresser à population@garnich.lu.

Je soussigné(e),

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>	CP	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>		

Prie le collège échevinal de la commune de Garnich de bien vouloir accorder une prime d'encouragement pour mon enfant (merci de remplir 1 fiche par enfant) :

Nom de l'enfant	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
-----------------	----------------------	--------	----------------------

A réussi avec succès l'année scolaire 2023/2024.

<input type="checkbox"/> École fondamentale	Cycle	<input type="text"/>	Titulaire	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Enseignement secondaire *	Classe	<input type="text"/>	Lycée	<input type="text"/>

 *** Pour les élèves de l'enseignement secondaire uniquement :
prière de joindre l'attestation de réussite pour l'année scolaire 2023/2024.**

La prime est à verser sur le compte:

Compte bancaire	<input type="text"/>
Établissement bancaire	<input type="text"/>
Titulaire du compte	<input type="text"/>

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation susdite, le présent formulaire doit être remis, dûment rempli et signé, au service scolaire de la commune pour le 25 octobre 2024 au plus tard.

Date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>		

Règlement communal concernant l'octroi de primes d'encouragement aux élèves.

Article 1. - Objet

Le présent règlement a pour objet d'allouer une prime d'encouragement pour la réussite de l'année scolaire écoulée de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

Art. 2. – Bénéficiaires

Pourront bénéficier de la prime d'encouragement, soit les élèves mineurs dont les parents ou tuteurs ont leur domicile dans la commune de Garnich et y résident depuis un an au moins, soit les élèves majeurs remplissant les mêmes conditions de domiciliation et de résidence.

Art. 3. - Conditions d'octroi de la prime d'encouragement

La prime d'encouragement pour les élèves de l'enseignement fondamental est accordée aux élèves inscrits à l'école fondamentale de Garnich et porte sur les classes du cycle 1.1 au cycle 4.2.

La prime d'encouragement, pour les élèves de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général, est accordée aux élèves ayant passé avec succès l'année scolaire écoulée dans un établissement public du pays, auprès d'une école privée du pays ou dans un établissement d'études secondaires à l'étranger reconnu par l'Etat.

Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec.

Art. 4. - Montant de la prime d'encouragement

Montant de la prime d'encouragement :

- Enseignement fondamental de Garnich / Cycle 1.1 à cycle 4.2 > 100,00 euros
- Enseignement secondaire classique et secondaire général / 7ème à 1ière > 150,00 euros

Art. 5. - Procédure d'octroi de la prime d'encouragement

Les demandes de subside sont à adresser au collège échevinal pour une date à fixer par lui.

A cet effet, un formulaire spécial est mis à la disposition des intéressés. Ils y joindront les pièces justificatives attestant qu'ils n'ont pas subi d'échec ou fréquenté une classe de même niveau que l'année précédente. Les élèves de l'enseignement fondamental n'ont pas besoin d'y annexer des pièces justificatives. L'administration communale se renseigne auprès du/de la président(e) de l'école sur un éventuel échec.

La liquidation de la prime d'encouragement ne se fera qu'après la remise d'une copie des certificats attestant que les conditions de l'octroi de la prime sont remplies.

L'autorité communale est autorisée à demander toutes les précisions qui lui semblent nécessaires et, le cas échéant, la production d'attestations et de pièces supplémentaires.

Art. 6. - Disposition en cas de fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes ou non-conformes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées dans un délai fixé par le collège échevinal. Le fraudeur perdra en outre tout droit à une prime ultérieure.

Art. 7. - Cumul avec d'autres subsides

La prime accordée par la commune de Garnich peut être cumulée avec d'autres primes accordées par l'Etat ou des institutions privées. Elle n'est pas cumulable avec des primes / subsides analogues ou identiques accordés par une autre commune.

Sont abrogées les délibérations du conseil communal du 20 avril 2009 portant sur une participation de la commune dans les frais des élèves de l'enseignement post primaire et du 13 décembre 2010 portant sur l'introduction d'une subvention pour les enfants résidents en âge de scolarité obligatoire.

Article 8 – Entrée en vigueur :

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, le présent règlement sortira ses effets trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

ACTIVITÉS BIBLIOTHÈQUE 2023-2024



MARCHÉ SAINT NICOLAS 01.12.2023



Le bénéfice (2700€) du Marché Saint Nicolas du 01.12.2023 a été remis à l'association 'APIA Kräizberg'.
MERCI À TOUS !

OFFRE SCOLAIRE LYCÉE MAMER



LYCÉE

**JOSY
BARTHEL**
MAMER

2, rue Gaston Thorn
L-8268 Mamer
Tel.: 26 31 40 - 1
www.ljbm.lu

DU, D'NATUR AN D'WËSSENSCHAFT:

Wëllkomm am Lycée Josy Barthel zu Mamer!

De Lycée Josy Barthel Mamer ass e wëssenschaftlech orientéierte Lycée direkt an denger Noperschaft. Mir hu knapp 1300 Schüler aus ville verschiddenen Nationalitéiten, déi mir gutt encadréieren. All Joer erreechen eis Schüler excellent Resultater an den Examen an an den nationalen Tester. Mir bidden eng ganz interessant Offre scolaire, an där s och du däi Wee fanne kanns.

D'Natur läit eis um Häerz an eise Lycée huet vill nohalteg Projeten. Ronderëm eist Gebai fënnt een net nëmme e flotte Biotop an en naturnoe Park mat Beien, mee mir hunn och e Schoulgaart a fir Ausfluch ass de Mamerdall ganz nobäi. Eng flott Infrastruktur mat enger eegener Piscine an enger Kloterwand bitt vill Méiglechkeeten, fir Sport ze maachen.

Op all eise Klassen, sief et am Enseignement classique, am Enseignement général oder an der Formation professionnelle, läit de Schwéierpunkt op der Wëssenschaft an der Architektur. Weider Informatiounen fënns du op eiser Homepage www.ljbm.lu.

Eng Ekipp vu bal 200 engagéierten Enseignantë begleet eis Schüler säit 2003 op hirem Wee, an dat an enger familiärer a sympathescher Atmosphär, an där allerdéngs déi noutwenneg Disziplin net ze kuerz kennt. Geliefte Solidaritéit, Nohaltegkeet, gemeinsam Wäerter an e qualitativ héichwäertegen a modernen Unterrecht, gestäipt op digital Kompetenzen an ugepasst un d'Ufuerderunge vun der Zukunft, bereeden eis Schüler gutt op hir Ofschlossexamen an dat spédert Liewen no der Schoulzäit vir.

Gäre géife mir och dech bei eis begréissen. Schreif dech bei eis an, mir freeën eis op dech!

Claude Christnach
Direkter

ARRIVÉE À L'ÉCOLE



PARKING

Sur l'arrêt de bus à côté de l'école préscolaire à Dahlem tout stationnement ou arrêt temporaire est strictement défendu ! Utilisez le parking à côté de l'école.

Nous aimerions aussi vous rappeler, toujours dans un souci de sécurité, qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

À Garnich, vous avez 2 parkings à votre disposition: dans la rue de la Montée et dans la rue de l'École en face de la Maison Relais.



KISS & GO

Dans un souci de sécurité et de surveillance des élèves nous vous prions d'attendre vos enfants en dehors de la cour d'école.

Avant le début des cours, nous vous serions grés de pratiquer le «kiss and go».

Les enfants à partir du Cycle 2 sont assez autonomes pour venir seul dans la cour d'école et y rester sous la surveillance des enseignants.

A la sortie d'école vous pouvez attendre votre enfant à l'arrêt de bus ou tout simplement près du parking de la rue de la Montée.



BIKE TO SCHOOL

Au cas où votre enfant aimerait venir à l'école en vélo, sachez que l'école dispose désormais d'un parking-vélo situé dans le préau.

Veillez svp à ce que le vélo puisse être attaché pendant les heures de classe et équipez votre enfant d'un casque.

CODE VESTIMENTAIRE / KLEEDERUERDUNG

JE RESPECTE LES RÈGLES



- Les casquettes, bonnets ou capuches ne sont pas portés dans l'école
- Aucun texte sur les thèmes suivants ne doit figurer sur les vêtements: Sexisme, racisme, glorification de la drogue ou de la violence
- Les sous-vêtements/soutien-gorge ne sont pas visibles
- Le ventre est couvert
- Pantalons/jupes etc. arrivent au genou (pas de mini-jupes/hotpants) - Si 'leggings': jamais sans quelque chose par-dessus
- Chaussures solides (pas de tongs)

ECH RESPEKTÉIEREN D'REEGELEN

- Kap'en, Mutz'en oder Kaputzen däerfen net am Schoulgebaai gedroe ginn
- Texter zu follgend Themen däerfen net op de Kleeder stoen: Sexismus, Rassismus, Drogen- oder Gewaltverherrlechung
- Ënnerwäsch/BH si net sichtbar
- De Bauch ass bedeckt
- Box/Rack asw. gi bis zum Knéi (keng Miniräck/Hotpants) - Falls ‚Leggings‘: Ni ouni eppes driwwer
- Fest Schung (keng Buedlaatschen)

TRANSPORTS SCOLAIRES

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

L'administration communale s'engage à garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Avec l'aide d'un bureau spécialisé, un plan de déplacement a été élaboré, complété par des enquêtes auprès des élèves et parents.

Des zones 30 ont été instaurées et des travaux ont été réalisés pour sécuriser les piétons. Les logos "Quaki", marqués sur les trottoirs, indiquent le chemin sécurisé à suivre. Les parents sont encouragés à rappeler à leurs enfants de suivre ce chemin.

Enfin, les rues "de la Montée" et "de l'École" à Garnich sont fermées à la circulation en période scolaire de 7h30 à 8h05.

DE SÉCHERE SCHOULWEE

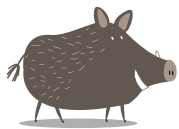
D'Gemengeverwaltung setzt sech fir ee séchere Schoulwee vun de Kanner an. Mat Hëllef vun engem spezialiséierte Büro gouf ee Verkéiersplang opgestallt, deen duerch Ëmfroen ënner Schüler an Elteren ergänzt gouf.

30er-Zone goufen agefouert, an Aarbechten zur Sécherheet vun de Foussgänger duerchgefouert. Op den Trottoire gesäit ee „Quaki“-Logoe wou de séchere Wee weise wou ee soll benotzen. Eltere sollten hir Kanner drun erënneren dese Wee ze huelen.

Zousätzlech sinn d'Stroossen „Rue de la Montée“ a „Rue de l'École“ zu Garnech während der Schoulzäit tëscht 7:30 an 8:05 Auer fir de Verkéier gespaart.



HORAIRES DU BUS SCOLAIRE



SCHOULBUS 1 WËLDSCHWÄIN



ACCOMPAGNATEUR
FRANK SCHMITZ

Koler + Héiwéng
nach just 1 Bus
beim Départ

ALLER - HIN RETOUR - ZURÜCK

MATIN
MORGENS

MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE	MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE
07:20 Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)	11:55 Dahlem Spillschoul
07:30 Hivange Kleng Béiwéng	12:10 Garnich École
07:35 Dahlem Spillschoul	Garnich Rixegoard nouveau
07:40 Garnich rue de Holzem Garnich Rixegoard nouveau	Garnich rue de Holzem
07:45 Garnich École	12:20 Hivange Kleng Béiwéng
	12:30 Kahler (Schmëtt, Kierch, Gare)

APRÈS-MIDI
NACHMITTAGS

MO - MI - FR LU - ME - VE	MO - MI - FR LU - ME - VE
13:30 Kahler (Gare, Kierch, Schmëtt)	15:50 Dahlem Spillschoul
13:40 Hivange Kleng Béiwéng	16:10 Garnich École
13:45 Dahlem Spillschoul	Garnich Rixegoard nouveau
13:50 Garnich rue de Holzem Garnich Rixegoard nouveau	Garnich rue de Holzem
Garnich École	16:20 Hivange Kleng Béiwéng
	16:30 Kahler (Schmëtt, Kierch, Gare)



SCHOULBUS 2 KAWEECHELCHEN



ACCOMPAGNATRICE
BÉA PROST

ALLER - HIN RETOUR - ZURÜCK

MATIN
MORGENS

MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE	MO - DI - MI - DO - FR LU - MA - ME - JE - VE
07:35 Dahlem Spillschoul	11:45 Garnich Précoce
07:40 Garnich rue de Holzem Garnich Rixegoard nouveau	Garnich Rixegoard nouveau
Garnich rue de Holzem	Garnich rue de Holzem
07:50 Garnich École Garnich Précoce	11:55 Dahlem Spillschoul
08:00 Dahlem Spillschoul	12:10 Garnich École
	Garnich Rixegoard nouveau
	Garnich rue de Holzem
	12:15 Dahlem Spillschoul

APRÈS-MIDI
NACHMITTAGS

MO - MI - FR LU - ME - VE	MO - MI - FR LU - ME - VE
13:35 Dahlem Spillschoul	15:45 Garnich Précoce
13:40 Garnich rue de Holzem Garnich Rixegoard nouveau	Garnich Rixegoard nouveau
Garnich rue de Holzem	Garnich rue de Holzem
13:50 Garnich École Garnich Précoce	15:55 Dahlem Spillschoul
14:00 Dahlem Spillschoul	16:10 Garnich École
	Garnich Rixegoard nouveau
	Garnich rue de Holzem
	16:15 Dahlem Spillschoul

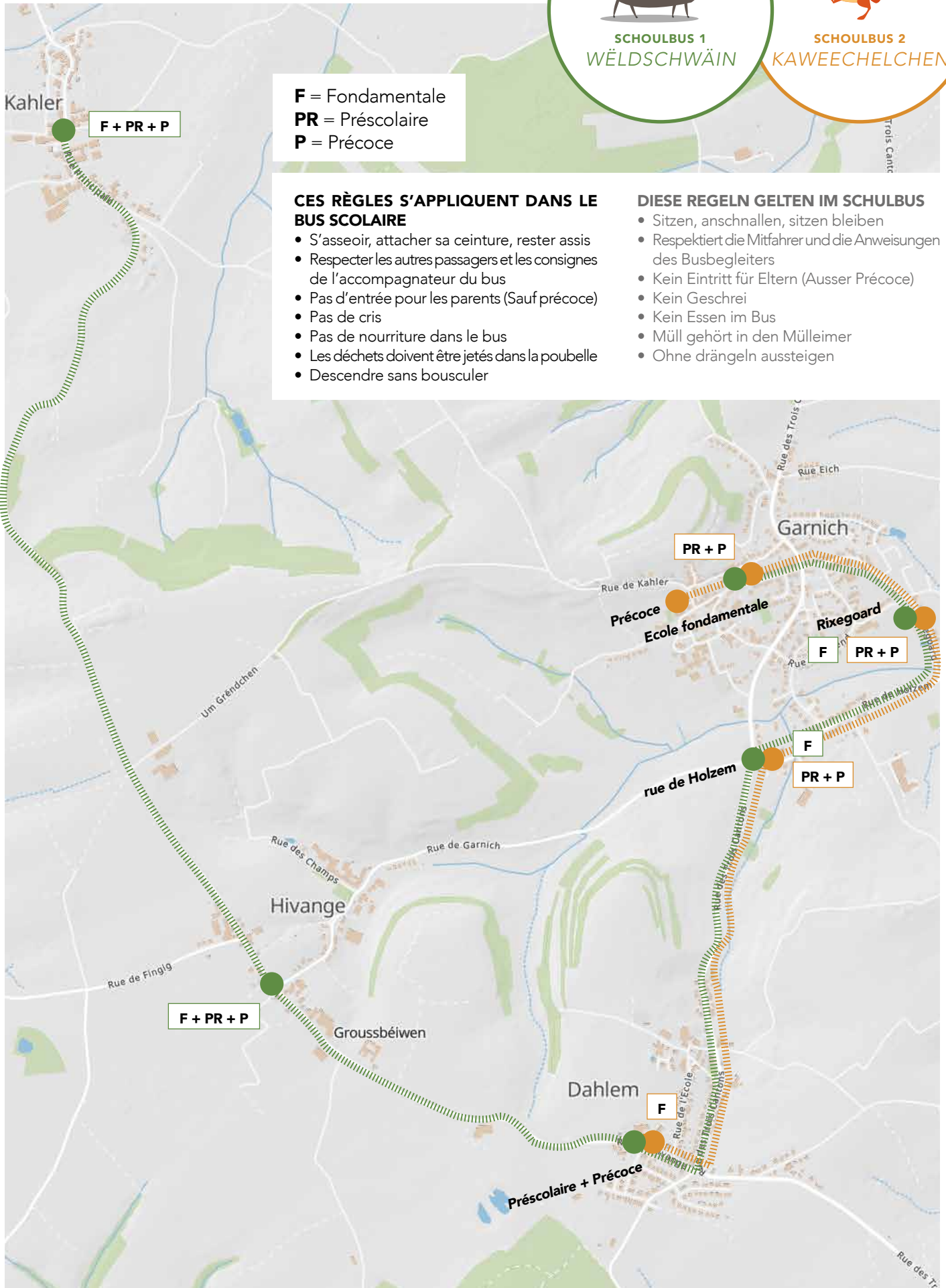
PLAN DU BUS SCOLAIRE



SCHOULBUS 1
WËLDSCHWÄIN



SCHOULBUS 2
KAWEECHELCHEN



INFORMATIONS SCOLARITÉ



1) CYCLE I (Éducation précoce)

1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2024 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

2. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives. L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

2) OBLIGATION SCOLAIRE

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

3) CYCLE I (Education préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2024 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire.

Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés.

Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

4) CYCLES II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2024 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

5) NATATION ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves suivront les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical. Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.



6) ABSENCES ET DISPENSES

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire:

Art. 16. | Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Remarque : Nous prions les parents de fournir un certificat médical à partir de la 3^e journée consécutive d'absence pour maladie.

Art. 17. | Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- 1) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Remarque 1: L'équipe pédagogique de l'École fondamentale de Garnich n'accorde pas de dispenses la veille ou le lendemain d'un congé scolaire ou d'un jour férié légal.

7) CONSULTATIONS POUR PARENTS

Chaque enseignante se tiendra à la disposition des parents pour consultation. La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignante de votre enfant. Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Remarque 2: L'équipe pédagogique de l'école fondamentale de Garnich demande aux parents de ne pas accompagner leurs enfants dans la cour de récréation. Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant avant le début des cours ainsi que jusqu'au départ du bus scolaire à la sortie de l'école.

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Art. 5. | Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations.

8) PAS DE TÉLÉPHONES PORTABLES DANS LES ÉCOLES

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

9) LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.



CONTACT MAISON RELAIS

GSM: 691 402 392
Tel.: 38 00 19 - 340

mr.garnich@arcus.lu
www.arcus.lu

Direction



**Frédéric
GERARDY**
Chargé de
direction



**Joana
PIRES**
Remplaçante
du chargé
de direction

ÉVÉNEMENTS VERANSTALTUNGEN

Fête de Noël / Weihnachtsfeier
18.12.2024

Fête des enfants / Kinderfest
26.03.2025

Fête d'été / Sommerfest
09.07.2025

Personnel d'encadrement



**Ronny
BERG**



**Lydia
CHAVES**



**Michael
DIETRICH**



**Raphaël
ERPELDING**



**Inès FONSECA-
SOUSA**



**Tania MACHADO-
MARTINS**



**Sylvie PAULUS-
FISCH**



**Alain
PIERROT**



**Laetitia
RADOJEWSKI**



**Carole
SCHOMMER**



**Estella
STEPHANY**



**Désirée
THOMA**

Personnel de cuisine et d'entretien



**Christelle
DOUMEN**



**Carmen
GARCEZ**



**Melinda
LISCH**



**Quentin
PARIDANS**

HEURES D'OUVERTURE ÖFFNUNGSZEITEN

PÉRIODES SCOLAIRES WÄHREND DER SCHULZEIT

CONGÉS SCOLAIRES SCHULFERIEN

LUNDI - MONTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
MARDI - DIENSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
MERCREDI - MITTWOCH	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00
JEUDI - DONNERSTAG	7:00 - 8:00	11:45 - 19:00		7:00 - 19:00
VENDREDI - FREITAG	7:00 - 8:00	11:45 - 14:00	15:45 - 19:00	7:00 - 19:00

*Pour les enfants inscrits au « Précoce », la Maison Relais est ouverte pendant toute la journée.
Für Kinder welche im « Précoce » eingeschrieben sind, bleibt die Maison Relais den ganzen Tag zugänglich.*

CONCEPTION PÉDAGOGIQUE PÄDAGOGISCHES KONZEPT

Les Maisons Relais arcus travaillent d'après la conception pédagogique « Welt-Atelier ». Un des principes les plus importants est l'image de l'enfant compétent, agissant en tant qu'acteur de son évolution, qui découvre son monde et qui élabore des questions, sur lesquelles il aime trouver une réponse. Par conséquent, nous devons laisser participer les enfants dans la planification de leur quotidien et leur laisser le choix de l'occupation, du matériel utilisé, du temps employé pour cette occupation et l'entourage social, c'est-à-dire le choix des amis/amies participants.

Le rôle de l'adulte consiste en l'accompagnement et le soutien des enfants dans leur apprentissage explorateur et de l'aménagement de l'espace ainsi que la mise à disposition de matériel spécifique pour permettre à l'enfant une évolution permanente et autodirigée.

Die Maison Relais arcus arbeiten nach dem pädagogischen Konzept Welt-Atelier. Das Bild vom kompetenten Kind ist einer der Kernpunkte des Welt-Atelier-Ansatzes. Laut diesem Ansatz gehen wir davon aus, dass das Kind sich mit seiner Welt auseinandersetzt und dabei Fragen entwickelt, denen es eigenständig nachgehen möchte. Die Erzieherteams der "Maisons Relais" arcus begleiten und unterstützen somit forschendes Lernen der Kinder, lassen sich von deren Interessen leiten und begeben sich mit ihnen auf Entdeckungsreise. Sie schaffen eine vorbereitete Umgebung, in der Kinder ihren Fragen nachgehen und ihr Wissen erweitern können.

FACTURATION - VERRECHNUNG

La facturation des présences des enfants à la Maison Relais se fait sur base des inscriptions effectives, mais dans la logique des modules d'inscriptions et moyennant le système chèque-service accueil. Les tarifs sont différents et dépendent du revenu effectif des parents de l'enfant. Une facture est envoyée chaque mois. Pour plus d'informations sur les tarifs du chèque-service accueil: www.accueilenfant.lu/parents

Die Verrechnung der Einschreibung des Kindes in der Maison Relais wird auf Basis der effektiven Anwesenheiten, in der Logik der Einschreibungsmodule und mittels des Systems Chèque-service accueil durchgeführt. Die Tarife sind von Kind zu Kind verschieden, da sie an das Einkommen der Eltern des Kindes angepasst sind. Eine Rechnung wird einmal monatlich an die Eltern verschickt.

Für weitere Informationen zu den Tarifen des chèque-service accueil: www.accueilenfant.lu/parents

JOURS DE FERMETURE - SCHLIESSTAGE

Pour l'année scolaire 2024/2025, la Maison Relais sera fermée tous les jours fériés et pendant le congé scolaire de Noël. Voici le détail des jours de fermeture :

Im Laufe des Schuljahres 2024/2025 wird die Maison Relais an allen Feiertagen und während der Weihnachtsferien geschlossen bleiben. Im Folgenden die Liste der Schließstage:

01/11/2024	Toussaint	Allerheiligen
06/12/2024	Fête St Nicolas	Nikolaustag
Du 21/12/2024 au 05/01/2025	Congé collectif	Kollektivurlaub
01/01/2025	Nouvel An	Neujahr
21/04/2025	Lundi de Pâques	Ostermontag
01/05/2025	Fête du travail	Fest der Arbeit
09/05/2025	Journée de l'Europe	Europatag
29/05/2025	Ascension	Christi Himmelfahrt
09/06/2025	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
23/06/2025	Fête nationale	Nationalfeiertag
15/08/2025	Assomption	Maria Himmelfahrt

VAKANZENAKTIOUN 2024

Les activités de vacances appelées «Vakanzenaktioun 2025» auront lieu entre le 16/07/2025 et le 25/07/2025.

Les parents d'enfants qui ne sont pas inscrits dans la Maison Relais peuvent contacter les responsables avant le 19/06/2025 afin de recevoir le programme ainsi que la fiche d'inscription.

Die Freizeitaktivitäten, welche unter dem Namen «Vakanzenaktioun 2025» bekannt sind, werden zwischen dem 16/07/2025 und dem 25/07/2025 stattfinden.

Eltern deren Kinder nicht in der Maison Relais eingeschrieben sind können sich bis zum 19/06/2025 bei den Verantwortlichen melden um das Programm sowie das Einschreibeformular zu bekommen.

PRÉCOCE GARNICH
2023-2024
 Tina FALBO
 Joëlle HOFFMANN
 Michèle MARXEN



PRÉCOCE DAHLEM
2023-2024
 Barbara BRUNO
 Dina ADROVIC



CYCLE 1A
2023-2024
 Karin SIMON



CYCLE 1B
2023-2024
 Koryse WANLIN



CYCLE 1C
2023-2024
 Corinne LEBLOND



CYCLE 2.1A
2023-2024
 Danielle SCHWEITZER
 Chris FREYLINGER



CYCLE 2.1B
2023-2024
 Florence DELVIGNE



CYCLE 2.2A
2023-2024
 Fabienne WEIS



CYCLE 2.2B
2023-2024
Martine KOEUNE



CYCLE 3.1
2023-2024
Martine BLESER



CYCLE 3.2A
2023-2024
 Cindy BRUCK
 Marie-Josée
 TERNES-KOPPES



CYCLE 3.2B
2023-2024
 Sandra RIND



CYCLE 4.1A
2023-2024
 Vanessa
 DONDELINGER
 Anne-Marie THIBAUT



CYCLE 4.1B
2023-2024
 Laurent CAMES



CYCLE 4.2A
2023-2024
 Caroline MAAS



CYCLE 4.2B
2023-2024
 Véronique VERMAST



CLASSE DE MER
2023-2024

Cycle 4.2
à "De Panne"







*Félicitations!
et bonne continuation...*

**CYCLE 4.2 A+B
2023-2024**
Caroline MAAS
Véronique VERMAST



**ACHÈVEMENT DES CYCLES
DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE GARNICH**

À tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2023-2024, lesquels ont été enseignés dans les classes des enseignantes Caroline MAAS et Véronique VERMAST, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

**ABSCHLUSS DER ZYKLEN
DER GARNICHER GRUNDSCHULE**

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2023-2024, welche in den Klassen von Caroline MAAS und Véronique VERMAST unterrichtet wurden, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.



15, rue de l'École L-8353 Garnich • T. 38 00 19-1 • www.garnich.lu

ÉCOLE PRÉCOCE GARNICH

6 rue St Hubert • L-8356 Garnich

ÉCOLE PRÉCOCE DAHLEM

3 rue de l'École • L-8352 Dahlem

ÉCOLE PRÉSCOLAIRE

3 rue de l'École • L-8352 Dahlem

ÉCOLE FONDAMENTALE

46 rue de l'École • L-8353 Garnich

scolaire@garnich.lu